

*Peter Schulthess, président*

## **Nouvelles de la Charte suisse pour la psychothérapie**

### **Loi sur les professions de la psychologie**

Deux rencontres ont été organisées par l'OFSP, en prévision de la procédure d'accréditation ordinaire ; un projet concernant les critères qui seront appliqués à cette dernière – et qui doivent encore être fixés définitivement – a été présenté et débattu. Les groupements ont donc la possibilité de prendre position à ce sujet, indiquant la manière dont ils conçoivent la gestion de qualité au niveau de la formation postgrade en psychothérapie. La Charte fournira des indications sur les aspects que nous avons élaborés lors de plusieurs colloques consacrés à ces questions.

Les groupements devraient recevoir d'ici à la fin de l'année un descriptif de la procédure et les documents relatifs aux requêtes. Différents programmes de formation postgrade sont reconnus à ce jour par deux groupements différents. L'OFSP a indiqué que les instituts responsables peuvent demander l'accréditation provisoire en passant par l'un ou l'autre de ces groupements. On considère comme positif le fait que deux associations (ex. la Charte et la FSP) aient déjà reconnu leur programme. Ces instituts n'ont donc plus à décider quel sera le groupement qui les représentera.

Concernant les dispositions transitoires, un problème se pose aux personnes justifiant d'un diplôme de formation postgrade accordé soit par un programme qui n'existe plus, soit par un programme qui ne sera pas accrédité à titre provisoire. Les personnes ayant une autorisation cantonale de pratique sont protégées par les dispositions transitoires ; elles peuvent continuer à pratiquer. Mais celles qui ont travaillé jusqu'à maintenant à titre salarié et qui n'ont pas d'autorisation de pratique auront des difficultés à passer à un statut d'indépendant. On n'avait pas pensé à elles au moment de formuler les dispositions transitoires. L'OFSP va collaborer avec les groupements professionnels pour parvenir à une solution adéquate. Nous recommandons aux thérapeutes qui se trouvent dans cette situation de devenir membres de l'ASP et/ou de tenter d'obtenir cette année encore une autorisation cantonale de pratique. L'ASP a promis de soutenir tous ceux qui « tomberaient entre les mailles du filet ».

### **Revue Science psychothérapeutique et Evolution de la profession du psychothérapeute**

D'après les retours que nous avons reçus notre nouvelle revue a été bien accueillie par les membres individuels de nos institutions affiliées. On apprécie beaucoup le fait que la publication se fait en format Open Access Journal sur Internet, le tout étant gratuit. Pourtant, près de 600 personnes – soit environ un tiers des lecteurs – souhaitent continuer à recevoir une version papier. Nous prions ceux qui utilisent la version numérique (Internet) de s'enregistrer sur le site en tant que lecteurs. La parution d'un nouveau numéro leur sera alors immédiatement communiquée par courriel. Le présent numéro (3/2011) a été envoyé à tous en version papier. Nous vous fournissons toutefois une dernière opportunité de commander cette version. A partir de 2012, seules les personnes l'ayant expressément commandée la recevront.

La production de notre revue à ce niveau élevé a engendré plus de travail et plus de coûts que prévu ; le Verein Psychotherapie Wissenschaft (l'association responsable de la publication) a donc décidé de ne pas publier d'autre numéro cette année. Nous espérons que vous comprendrez.

### **Verein Psychotherapie Wissenschaft**

Cette association existe depuis moins d'un an, mais elle a déjà révisé ses statuts. La collaboration entre la Charte, le DVP et l'ÖBVP se limitera à la publication de la revue. Nous avons renoncé au projet dans lequel nous aurions un portail Internet commun, sur lequel les différentes revues publiées par les groupements seraient présentées et rédigées en format Open Access.

### **Assemblée des membres du 24 septembre 2011**

L'institut L'Atelier (Genève) a été admis en tant que nouveau membre ordinaire. Il offre une filière postgrade en psychothérapie poïétique, une approche qui se situe dans le contexte des thérapies par l'art et par l'expression.

Selon le texte de la Charte (le principal document ratifié par toutes les institutions, qui traite de l'image de la psychothérapie et de notre profession), la psychothérapie a également des visées émancipatrices et, dans ce sens, elle offre quelque chose à la société. Nous avons mené tellement d'activités en rapport avec la formation et les

réglementations légales que cet aspect de notre profession n'a, jusqu'à maintenant, pas vraiment été pris en compte. Nous avons mis en place un groupe de travail qui doit réfléchir à ce thème.

Les règles de déontologie ont été modifiées de manière telle qu'elles prennent en compte les besoins des thérapeutes pour enfants et adolescents.

Dans la mesure où le Verein PTW a laissé tomber le projet de portail Internet (voir plus haut), les délégués se sont déclarés intéressés à ce que la Charte le reprenne seule. Un crédit budgétaire a déjà été autorisé à titre de réserve. Les détails du projet doivent encore être élaborés et il faudra se renseigner sur les besoins existants : quelles revues les organisations membres souhaiteraient-elles publier dans ce contexte ? Une décision définitive doit être prise lors de l'assemblée des membres de janvier 2012.

### **Revue ZPPM**

L'association DGPTW (Deutscher Verein für Psychotherapie Wissenschaft) publie le « Zeitschrift für Psychotraumatologie, Psychotherapiewissenschaft, Psychologische Medizin » (ZPPM), aux éditions Asanger. La Charte et le DGPTW ont convenu d'envoyer le nouveau numéro aux présidents. Le ZPPM contient un « miroir de la presse » dans lequel les articles intéressants publiés par d'autres revues sont mentionnés. Notre Science psychothérapeutique y est présenté. En échange, je fournis les indications ci-dessus concernant le ZPPM. Les personnes intéressées peuvent se rendre sur le site <http://www.asanger.de/>

### **Congrès sur la science psychothérapeutique**

La DGPTW et la Charte collaborent pour organiser le congrès international de Cologne, les 24-25 mai 2012. Il s'agit de la 5e rencontre sur le thème de « la psychothérapie en voie de devenir une discipline scientifique indépendante ». Cette année, le thème sera : « Compréhension émotionnelle et évolution psychothérapeutique. Modèles de changement dans le cadre des différentes approches psychothérapeutiques ».